

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la réglementation
Bureau de la circulation
Cellule agréments et contrôles des professionnels

<p style="text-align: center;">DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI (ADS)</p>
--

Le dossier devra être déposé en mairie ou adressé par courrier recommandé avec accusé de réception à Hôtel de Ville - service économie, commerces et formation - 11/13 rue Paul Vaillant-Couturier – 77290 Mitry-Mory, qui le transmettra, après avis, à la préfecture de Seine-et-Marne

<p style="text-align: center;">A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR</p>
--

COMMUNE DEMANDEE : MITRY-MORY

DEMANDEUR

Personne physique

Nom - Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Personne morale

Dénomination sociale :

Siège social :

Représentant légal :

Activité(s) :

Profession exercée au jour de la demande :

NOMBRE DE VEHICULES DEJA EXPLOITES

Au titre des taxis :

(Précisez la ou les communes ainsi que la date de délivrance de l'ADS)

Au titre des voitures de petite remise :

(Précisez la ou les communes ainsi que la date de délivrance de la ou les autorisations d'exploitation)

Au titre d'une entreprise de transport :

(Précisez la nature du transport : voiture de tourisme, ambulances, transport scolaire, marchandises, etc. ...)

Nom des salariés en fonction au jour de la demande en précisant ceux titulaires de la carte professionnelle de conducteurs de taxis :

EXPLOITATION DE L'ADS

Exploitez-vous personnellement l'autorisation de stationnement ?

Oui

Non

Le cas échéant :

En location

Par un salarié déjà employé

Par un salarié (création d'emploi)

Avez-vous réalisé une étude de marché ?

Oui (la joindre à la présente demande)

Non

Précisez la clientèle potentielle et toutes autres informations que vous jugeriez utiles de porter à la connaissance des membres de la commission départementale des taxis et véhicules de petite remise

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente demande

Fait à

Le

Signature

L'article 441-7 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 1500 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

A COMPLETER PAR LE MAIRE

Commune : Mitry-Mory
Nombre d'habitants : 19 400
Nombre d'autorisation de stationnement de taxi déjà délivrée :
Nombre d'autorisation de stationnement effectivement exploitée :
Nombre de véhicules de petite remise exploitée sur la commune :

DEMANDE

Création d'une ADS

Position sur le registre d'attente de la mairie (seule la position n°1 est recevable) :

Cession à titre onéreux d'une ADS

Précédent titulaire :
Création de l'ADS le (jj/mm/aa) :
Première cession à titre onéreux le :
Conditions d'exploitation effective et continue remplies :

- Pendant 5 ans à compter de la dernière cession de l'ADS
- Pendant 15 ans à compter de la date de la création de l'ADS
- Autres :

L'emplacement de stationnement du véhicule sur la voie publique sera situé :

AVIS MOTIVE DU MAIRE

Avis circonstancié du maire, notamment au regard des besoins de ses administrés, du nombre de taxi déjà en exercice au sein de la commune, de la proportion de personnes âgées, des transports scolaires ou d'enfants dans des établissements spécialisés, dessertes par les transports collectifs, présence d'infrastructures routières, aéroportuaires, ou de pôle médicalisé et autres circonstances spécifiques à la commune :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A
Le
Signature du maire et cachet de la mairie :